

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878  
Date d'émission: 28/12/2012 Date de révision: 27/09/2022 Remplace la version de: 06/04/2018 Version: 2.1

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.
Nom chimique	: diéthyl éther; éther
Nom IUPAC	: diethyl ether
N° Index	: 603-022-00-4
N° CE	: 200-467-2
N° CAS	: 60-29-7
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119535785-29
Code du produit	: DETE-00T
Formule brute	: (C <sub>2</sub> H <sub>5</sub> ) <sub>2</sub> O

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

labbox labware s.l.  
Migjorn, 1  
Boîte postale Barcelona (SPAIN)  
08338 Premia de Dalt – SPAIN  
ES  
T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532  
[info@labbox.com](mailto:info@labbox.com) - [www.labbox.com](http://www.labbox.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, catégorie 1	H224
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Full text of H and EUH statements: see section 16	

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

— Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH

EUH019 - Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Ether diéthylique	N° CAS: 60-29-7 N° CE: 200-467-2 N° Index: 603-022-00-4 N° REACH: 01-2119535785-29	≈ 100

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation du système respiratoire, des éternuements, de la toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation d'étranglement du larynx et des difficultés respiratoires. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : rougeur, démangeaisons, larmes. Provoque une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : de la poudre ABC.

Agents d'extinction non appropriés : Eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : L'agitation peut provoquer une charge électrostatique. Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former un mélange explosif avec l'air.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Éviter tout contact avec l'eau. Ne pas inhaler les vapeurs.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler mécaniquement la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Matières incompatibles : Sources de chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.  
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)	
<b>UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)</b>	
Nom local	Diethylether
IOEL TWA	308 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	100 ppm
IOEL STEL	616 mg/m <sup>3</sup>
IOEL STEL [ppm]	200 ppm
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Oxyde de diéthyle
VME (OEL TWA)	308 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	100 ppm
VLE (OEL Ceiling/STEL)	616 mg/m <sup>3</sup>
VLE (OEL Ceiling/STEL) [ppm]	200 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
Nom local	Diethylether
AGW (OEL TWA) [1]	1200 mg/m <sup>3</sup>
AGW (OEL TWA) [2]	400 ppm

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)	
Remarque	DFG,EU
<b>Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Dietiletere
OEL TWA	308 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	100 ppm
OEL STEL	616 mg/m <sup>3</sup>
OEL STEL [ppm]	200 ppm
<b>Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Éter etílico
OEL TWA [ppm]	400 ppm
OEL STEL [ppm]	500 ppm
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Etiléter
VLA-ED (OEL TWA) [1]	308 mg/m <sup>3</sup>
VLA-ED (OEL TWA) [2]	100 ppm
VLA-EC (OEL STEL)	616 mg/m <sup>3</sup>
VLA-EC (OEL STEL) [ppm]	200 ppm
Remarque	VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país).
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Diethyl ether
WEL TWA [1]	310 mg/m <sup>3</sup>
WEL TWA [2]	100 ppm
WEL STEL	620 mg/m <sup>3</sup>
WEL STEL (ppm)	200 ppm

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	616 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	308 mg/m <sup>3</sup>

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)	
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	15,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	54,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	15,6 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,65 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	9,14 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,914 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	0,66 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	4,2 mg/l

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

EN 374.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables (EN 166)

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection des mains:

des gants de protection

Autres protecteurs de la peau		
Vêtements de protection - sélection du matériau		
Condition	Matériau	Norme
Excellente résistance:	Tétrafluoréthylène	

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 74,12 g/mol
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: -116 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 34,58 – 34,59 °C Atm. press.: 760 mm Hg Decomposition: 'no'
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: 2 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 48 vol %
Point d'éclair	: -45 °C Atm. press.:
Température d'auto-inflammation	: 175 °C
Température de décomposition	: > 550 °C
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 0,337 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: 0,24 mPa·s (20 °C)
Solubilité	: Modérément soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans l'éther de pétrole. Soluble dans le chlorure d'hydrogène. Eau: 7 g/100ml
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0,82 – 0,89
Pression de vapeur	: 587 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 1780 hPa
Pression critique	: 36063 hPa
Masse volumique	: 713 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative	: 0,71
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,6
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,9
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : 193 °C

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Energie minimale d'ignition : 0,19 mJ

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : 1

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Conductivité : 30 pS/m  
Teneur en COV : 100 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Instable.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

DL50 orale rat	1600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat (mg/l)	99 mg/l
CL50 inhalation rat (ppm)	32000 ppm

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

#### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:no information available
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:no information available

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Danger par aspiration : Non classé

### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

Viscosité, cinématique	0,337 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	--------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

CL50 - Poisson [1]	2560 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
LOEC (chronique)	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,03 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,026 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	2,6 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,012 % DTO

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

BCF - Fish [1]	0,9 – 9,1
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,82 – 0,89
Potentiel de bioaccumulation	Basse.

### 12.4. Mobilité dans le sol

### UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. (60-29-7)

Tension superficielle	0,017 N/m (20 °C)
-----------------------	-------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1155
N° ONU (IMDG)	: UN 1155
N° ONU (IATA)	: UN 1155
N° ONU (ADN)	: UN 1155
N° ONU (RID)	: UN 1155

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IATA)	: Diethyl ether
Désignation officielle de transport (ADN)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (RID)	: ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE)
Description document de transport (ADR)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I (-40°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1155 Diethyl ether, 3, I
Description document de transport (ADN)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I
Description document de transport (RID)	: UN 1155 ÉTHER DIÉTHYLIQUE (ÉTHER ÉTHYLIQUE), 3, I

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3
:	:



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3
Étiquettes de danger (IMDG)	: 3
:	:



# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3  
Étiquettes de danger (IATA) : 3  
:



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3  
Étiquettes de danger (ADN) : 3  
:



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3  
Étiquettes de danger (RID) : 3  
:



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I  
Groupe d'emballage (IMDG) : I  
Groupe d'emballage (IATA) : I  
Groupe d'emballage (ADN) : I  
Groupe d'emballage (RID) : I

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Quantités limitées (ADR) : 0  
Quantités exceptées (ADR) : E3  
Instructions d'emballage (ADR) : P001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP7, MP17  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T11  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2  
Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 1  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E  
Code EAC : •3YE

### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 0  
Quantités exceptées (IMDG) : E3  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions pour citernes (IMDG) : T11  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-D  
Catégorie de chargement (IMDG) : E  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2  
Point d'éclair (IMDG) : -40°C c.c.  
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, volatile and mobile liquid with a pleasant aromatic odour. Flashpoint: -40°C c.c. Explosive limits: 1.7% to 48%. Boiling point: 34°C. Immiscible with water. In the presence of oxygen or on long standing or exposure to sunlight, unstable peroxides sometimes form; these may explode spontaneously or when heated. Strongly narcotic. Readily ignited by static electricity.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E3  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 351  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 361  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L  
Code ERG (IATA) : 3AH

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Quantités limitées (ADN) : 0  
Quantités exceptées (ADN) : E3  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Quantités limitées (RID) : 0  
Quantités exceptées (RID) : E3  
Instructions d'emballage (RID) : P001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP7, MP17  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T11  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP2  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Catégorie de transport (RID) : 1  
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

##### Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
3.	UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.
3(a)	UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.
3(b)	UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.
40.	UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. n'est pas sur la liste Candidate REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur. n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Diethylether is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 100 %

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

# UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

#### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	: WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 80).
Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)	: This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 2. The following requirement must be observed: Basic requirements for the implementation of the submission (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: La substance n'est pas listée

#### Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe I-1
Unité de stockage	: 1 litre
Remarques concernant la classification	: F+ <Flam. Liq. 1>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Flam. Liq. 1	Liquides inflammables, catégorie 1
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

# **UN1155 Ether diéthylique EPR stabilisé avec <0,002% hydroquinone, DAB, BP, Ph Eur.**

## **Fiche de données de sécurité**

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

---

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.